

Accueil de loisirs UFCV
Bonnemain

Projet pédagogique 2024

UFCV

Jules HALLEY

Sommaire

I. Contexte local

- A. *Bonnemain*
- B. *Accueil de loisirs*
- C. *UFCV*

II. Fonctionnement

- A. *Dates d'ouverture*
- B. *Les horaires d'ouverture*
- C. *Inscriptions*
- D. *Communication*
- E. *Journée type*

III. Projet de l'accueil de loisirs

- A. *Objectifs généraux*
- B. *Objectifs opérationnels*
- C. *Les projets à venir*
- D. *Les séjours*
- E. *Accueil d'enfants en situation de handicap*
- F. *Les partenaires*

IV. L'équipe d'animation à l'accueil de loisirs et périscolaire

- A. *La direction*
- B. *L'équipe d'animation*

V. Evaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique

VI. Annexes

- A. *Modalités de fonctionnement*
- B. *Projet de fonctionnement*

I. Contexte

A. Bonnemain

Située au nord de Rennes et à l'ouest de Combourg, Bonnemain est une commune de 23.77 Km², elle est peuplée d'environ 1500 habitants (INSEE 2015). Bonnemain est une des 25 commune qui compose la communauté de commune « Bretagne romantique ».

De par sa situation géographique, de nombreux espaces de forêt sont accessibles ainsi que la plage.

Il existe plusieurs infrastructures auxquels nous avons accès sur la commune sur la commune :

- Le restaurant scolaire (mercredi et vacances)
- Un terrain city stade
- Un cours de tennis
- Une salle de sport (La Poterie)
- Une salle des fêtes

B. L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs se situe 24, place de l'église. Code Postale : 35720, Bonnemain.

Accueil de loisirs : accueildeloisirs.bonnemain@ufcv.fr

Directeur : Jules HALLEY jules.halley@ufcv.fr - 07 57 49 18 61

Ce lieu est partagé entre différents services :

- L'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) gérer par l'UFCV
- L'accueil périscolaire (matin, midi, soir) gérer par la mairie.
- Des réunions municipales
- La Bibliothèque

Conformément à réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de 52 enfants dont 24 enfants de – de 6 ans.

Suite à un appel à projet de la mairie, l'accueil de loisirs est en délégation de service public avec l'UFCV

C. L'UFCV

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle résulte de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille,
- Le système scolaire,
- Le « tiers-éducatif », notamment à travers les organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Éducatif, et plus particulièrement les accueils de loisirs implantés localement.

Vers une société de l'engagement

L'engagement est au cœur du projet de l'Ufcv. Au-delà d'être une ressource fondamentale pour l'association, il constitue une préoccupation quotidienne afin que chaque personne puisse agir au sein de la société. L'engagement doit devenir naturel pour être au service d'une société solidaire et de l'épanouissement personnel.

Vers une société éducative

L'éducation fait partie des fondements de l'intervention de l'Ufcv. Par le vivre ensemble, la transmission de savoirs, le partage de connaissances et d'expériences, la découverte, les actions que nous menons visent à accompagner la progression personnelle. Pour l'Ufcv, éduquer, c'est avant tout permettre à chacun de prendre le chemin de la réussite !

Vers une société solidaire

À travers ses actions, l'Ufcv réaffirme son rôle et son implication dans la construction d'une société solidaire, inclusive et émancipatrice. Envisageant son action de manière universelle, l'Ufcv attache une attention particulière aux personnes fragilisées, ainsi qu'aux besoins sociaux émergents ou pour lesquels il n'existe pas encore de réponse.

Vers une transition écologique

Les questions environnementales s'imposent désormais comme l'affaire de tous. Comme le rappelle l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, être au service des personnes implique également d'être au service de la planète, ainsi que de la prospérité, de la paix et des partenariats. C'est pourquoi, dans un souci d'équilibre, l'Ufcv souhaite dès à présent replacer la planète au cœur de son fonctionnement.

II. Fonctionnement

A. Dates d'ouvertures

L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans durant ces périodes :

- Les mercredis en période scolaire
- Les petites vacances scolaires (fermeture exceptionnelle les deux semaines des vacances de Noël du 23/12/2024 au 03/01/2025)
- Les vacances d'été (fermeture exceptionnelle les trois premières semaines d'août du 04/08/2025 au 22/08/2025)

B. Les horaires d'ouvertures

Mercredis et vacances scolaires :

Les horaires de l'accueil de loisirs sont de 7h30 à 18h30.

L'accueil des familles dans notre structure s'effectue de :

- 7h30 à 9h30 : accueil d'arrivée
- 11h30 à 12h00 : accueil des arrivées et départs
- 13h15 à 14h00 : accueil des arrivées et départs
- 16h30 à 18h30 : accueil des départs

Nous n'autorisons pas de départ sur les temps d'activités de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. L'unique raison d'un départ sera dû à un rendez-vous médical de l'enfant.

C. Inscriptions

Le dossier d'inscription est à envoyer à la délégation de l'UFCV à Rennes. Une fois le dossier traité à Rennes, les familles reçoivent des identifiants pour se connecter au portail famille, ou elles pourront faire les demandes d'inscriptions.

Le dossier d'inscription est à renouveler chaque année.

Toutes les réservations se font en ligne : les mercredis, les petites vacances, les grandes vacances.

Les demandes d'inscriptions exceptionnelles (hors délais) sont gérées par Jules HALLEY.

Tout ce qui concerne la facturation et le paiement des factures est à voir avec la délégation en contactant Gwladys ONANA : animation.bz@ufcv.fr 02 23 42 35 05.

D. Communication

- Affichage à l'entrée de l'accueil de loisirs
- Site internet de la commune
- Portail Familles
- Mail aux familles

- Permanences au bureau le lundi, jeudi et vendredi (par mails, téléphone et sur rendez-vous)

E. Journée type



III. Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs

Notre projet pédagogique est réfléchi en lien avec le projet associatif de l'Ufcv. Il s'inscrit dans la dynamique politique enfance du territoire. Il évolue avec le temps en fonction des besoins/envies des enfants et de l'équipe d'animation.

Des annexes peuvent être ajoutées selon les périodes : mercredis, petites vacances et grandes vacances.

A. Objectifs généraux

- Accompagner l'enfant vers de l'autonomie
- Encourager la citoyenneté
- Favoriser l'éveil et la curiosité

B. Objectifs opérationnels

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

- Proposer aux enfants différentes activités afin qu'ils puissent choisir celle qu'ils souhaitent (sportive, culturelle, artistique, culinaire, d'expression, etc.).
- Mettre en place des ateliers autonomes lors des temps d'accueil des enfants (jeux de société, pâtes à modeler, etc.).
- Élaborer des règles de vie communes avec les enfants pour les responsabiliser. De nouvelles règles de vie sont établies à chaque période de vacances et chaque mercredi, car ce ne sont pas les mêmes animateurs ni les mêmes enfants.
- Permettre aux enfants de décider des thématiques pour chaque période d'activités.
- Responsabiliser les plus grands en leur permettant d'aider pour le coucher des enfants de 3 à 5 ans.

Encourager la citoyenneté

- Sensibiliser les enfants à l'environnement (tri sélectif, lutte contre le gaspillage, diminution des déchets, jardins partagés).
- Participer aux tâches de la vie quotidienne (vaisselle, nettoyage des tables, passage du balai, etc.).
- Favoriser les débats sur des thématiques choisies par les enfants pour échanger (goûter philo, débat mouvant, etc.). L'animateur est là pour sécuriser l'échange entre les enfants.
- Développer leurs connaissances du territoire (sorties, rencontres avec des partenaires, mini-camps, etc.).
- Sensibiliser les enfants aux différents sujets de société (genre, consentement, etc.).

Favoriser l'éveil et la curiosité

- Mettre en place des rituels lors des moments de la vie quotidienne (en dehors des temps d'activités) pour offrir aux enfants une journée unique.
- Proposer des activités diversifiées (culturelles, sportives, artistiques, etc.).
- Permettre la découverte du monde qui nous entoure à travers des sorties extérieures.
- Favoriser la mise en mouvement de l'enfant afin qu'il puisse lui-même imaginer son terrain de jeu lorsqu'il est à l'accueil de loisirs.

C. Les séjours

L'Ufcv organise plusieurs mini-camps pendant l'été pour les enfants de tous les accueils de loisirs de l'association. L'objectif est de permettre à chacun de vivre des vacances uniques, en dehors du territoire habituel.

L'accueil de loisirs de Bonnemain propose aux enfants de la commune deux séjours pendant l'été. Le premier est destiné aux 6-8 ans, le second aux 9-12 ans. En raison des effectifs de la structure, les enfants partent avec ceux de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc afin d'atteindre un total de 16 enfants pour chaque séjour, accompagnés de deux animateurs et d'un référent du séjour.

D. Les projets à venir

Parentalité :

Avec les partenaires de l'UFCV, un projet autour de la parentalité sera mis en place. En effet, chaque directeur a constaté un besoin chez les familles des différents accueils de se rencontrer et d'échanger sur le développement de l'enfant de 3 à 12 ans. Le projet est en cours de construction pour l'année 2025.

Échanges entre les accueils de loisirs UFCV :

En 2023, plusieurs accueils de loisirs de l'UFCV (Pleugueneuc, Mesnil Roc'h et Bonnemain) se sont réunis pour réaliser une journée « Intercentre » afin de créer du lien entre les enfants de différentes communes. Cette journée s'est déroulée avec succès. Par conséquent, il est souhaité de maintenir ces temps de rencontre à travers divers projets sur une plus longue période.

Acteurs locaux :

L'équipe d'animation ainsi que la direction ont pris la décision d'accentuer les rencontres avec les partenaires locaux afin de créer une réelle dynamique de territoire avec les acteurs locaux. L'objectif est de favoriser une continuité éducative avec toutes les structures éducatives et extrascolaires.

Projet Intergénérationnel :

Il est envisagé de relancer les rencontres avec les personnes âgées de la commune afin de créer du lien avec les habitants du territoire. Avant la Covid, des rencontres

étaient organisées entre les enfants de l'accueil de loisirs et un groupe de personnes âgées bénévoles autour de diverses thématiques. Par conséquent, ces rencontres seront recréées pour renforcer le lien social entre ces deux publics.

E. Accueil d'enfants en situation de handicap

Depuis de nombreuses années, l'accueil de tous les enfants fait partie intégrante des objectifs du projet pédagogique enfance.

L'accueil des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une démarche d'accueil qui se déroule en plusieurs étapes :

- Une première rencontre avec la famille et l'enfant qui permet de faire connaissance, d'échanger autour des attentes et besoins, de poser les fondations d'une relation de confiance nécessaire à la réussite de l'accueil. C'est aussi lors de ce temps que seront définies les modalités de la période d'adaptation de l'enfant,
- Un temps d'échange avec l'équipe pour les informer de l'arrivée de l'enfant et leur fournir les informations essentielles. C'est aussi un temps pour recenser les difficultés de certains animateurs face au handicap et pour rappeler que l'inclusion d'un enfant différent au sein du collectif est l'affaire de tous,
- Une période d'observation de l'enfant qui nous permet d'évaluer ses besoins et si nous devons mettre en œuvre des aménagements particuliers,
- Un temps du bilan à l'issue de la période d'adaptation qui se fait avec l'enfant, avec la famille et avec les professionnels. Ce temps permettra à la direction, au regard des observations de chacun, de faire des propositions d'accompagnement adaptées,
- Des bilans réguliers qui seront organisés après la période d'adaptation tant avec la famille qu'avec l'équipe d'animation. Ils permettent de ne pas « passer à côté » d'un événement vécu, d'une difficulté rencontrée....

F. Les partenaires

- Accueil de loisirs Mesnil Roc'h UFCV
- Accueil de loisirs Pleugueneuc UFCV
- Ludothèque Combours
- Médiathèque Bonnemain
- Association de Yoga

IV. L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs

La direction

Direction d'accueil de loisirs : Jules HALLEY

Contact : jules.halley@ufcv.fr 07 57 49 18 61

L'équipe d'animation

Animatrice référente 3-5 ans : Katia Bodin

Animateur référent 6-11 ans : Jules Halley

De plus, des animateurs CEE (Contrat d'Engagement Educatif) sont recrutés chaque mercredi et pendant les vacances scolaires afin de compléter l'équipe d'animation pour les périodes concernées. L'objectif est d'assurer une continuité éducative en mobilisant les animateurs recrutés sur plusieurs périodes.

V. Evaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique

L'évaluation de chaque projet permet de remettre en question les différents choix d'activités réalisés. Cela permet à l'équipe d'animation de s'améliorer sur les projets futurs.

Le directeur ainsi que l'équipe des permanents s'efforcent d'évaluer autant que possible les activités mises en place afin de perfectionner les objectifs pédagogiques définis pour chaque activité en lien avec les enfants.

Les différents outils d'évaluation pouvant être utilisés comprennent : des questionnaires, des grilles d'évaluation pour les parents et les enfants, des débats, des discussions, etc.

La participation des familles et des enfants à ces outils pédagogiques est essentielle à la méthodologie des projets. L'analyse de leurs réponses aux questionnaires permet une remise en question des pratiques.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Atteints : Oui/Non/Partiellement
Accompagner l'enfant vers de l'autonomie	Proposer aux enfants différentes activités afin qu'ils puissent	Les enfants choisissent le thème de la prochaine période avec les activités à effectuer.	

	avoir la possibilité de choisir celle qu'ils souhaitent.	Les enfants ont le choix entre plusieurs activités	
	Mettre en place des ateliers autonomes lors des temps d'accueils des enfants	Les enfants se servent seuls dans les placards mis à leur disposition	
	Réaliser des règles de vie commune avec les enfants pour les responsabiliser	Les règles de vie sont de plus en plus respectées par les enfants.	
	Favoriser la prise d'initiatives d'enfant en laissant la parole aux enfants lors des temps de regroupement	Les enfants proposent des activités qu'ils aiment. Les enfants osent prendre la parole	
Encourager la citoyenneté	Mettre en place différents projets écocitoyen	Les enfants ont tous une gourde pour le goûter	
	Mettre en place des débats mouvants	Les enfants ont échangé sur des thématiques qui les concernent.	
	Mise en place d'un tableau de	Chaque matin, les enfants s'inscrivent sur le tableau et	

	tâches de la vie quotidienne	effectuent ces tâches par eux même	
	Réaliser des rencontres avec les acteurs locaux	Des projets en partenariat avec des acteurs locaux ont été réalisés.	
Favoriser l'éveil et la curiosité	Mettre en place des rituels lors des moments de la vie quotidienne	Faire découvrir des chansons, chorégraphies	
	Proposer des activités diversifiées	Les enfants ont participé à plusieurs types d'activités.	
	Permettre la découverte du monde qui nous entoure à travers des sorties extérieures	Proposer des sorties pendant les vacances scolaires.	

VI. Annexes

A. Modalités de fonctionnement



Union Familiale Communale

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS / VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 2024-2025

Accueil de loisirs 24 Place de l'église 35270 BONNEMAIN

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis : du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- Pendant les vacances scolaires :
 - Automne du 21 octobre au 03 novembre 2024
 - Hiver du 10 au 23 février 2025
 - Printemps du 07 au 20 avril 2025
 - Eté du 7 juillet au 1er Août 2025 et du 25 au 29 Août 2025

Sous réserve de modifications du calendrier scolaire

Vous pouvez joindre :

Directeur de l'accueil de loisirs
Tél 07 57 49 18 61 ou 02 57 64 06 48
accueilde Loisirs.bonnemain@ufcv.fr

GWADYS ONANA Coordinatrice administrative
Tél 02 23 42 35 05
Animation.bz@ufcv.fr

Anne RONCEAU Responsable Animation Territoriale
Ufcv Immeuble Le Quadri
47 Avenue des Pays Bas
35200 RENNES

Site internet : portail-animation.ufcv.fr



L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 ans à 12 ans

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et les vacances scolaires en journée ou 1/2 journée avec ou sans repas (la consommation du repas uniquement n'est pas possible) :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 :

- Le matin : Arrivée entre 7h30 et 9h30
- Le midi : Départ ou arrivée à 11h45 ou entre 13h15 et 14h
- Le soir : Départ entre 16h30 et 18h30

En dehors des horaires d'accueil aucun enfant ne pourra quitter la structure.

Les repas devront être réservés :

- Pour les mercredis, le vendredi qui précède la venue de l'enfant avant 22h
- Pour les vacances, 8 jours avant la venue de l'enfant.

Tarifs 2024

Frais de dossier (Année scolaire) : 9 € 50 pour un enfant
13 € 60 pour 2 enfants et plus

Tarif commune	Journée	1/2 journée	Repas
< à 903 €	7.77 €	5.29 €	4.61 €
de 904 € à 1500 €	11.13 €	7.61 €	
> à 1501 €	11.13 €	7.61 €	
Ressources non connues	11.58 €	7.77 €	
Tarif Hors commune	Journée	1/2 journée	
< à 903 €	14.51 €	11.38 €	
de 904 € à 1500 €	17.86 €	13.68 €	
> à 1501 €	17.86 €	13.68 €	
Ressources non connues	18.39 €	13.83 €	

* Les familles extérieures dont les enfants fréquentent les écoles de la commune bénéficient de la même tarification que les familles domiciliées sur la commune.